

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 10 Décembre 2025	Séance du Mardi 16 Décembre 2025
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-cinq, le seize Décembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont l'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : 28	
Présents : 25	Pour : 28	
Absents : 17	Contre : 0	
Représentés : 3	Abstention : 0	
Rapporteur	Olivier BERNARDI	

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac), Myriam GAIRAUD (Cabrières), Claude REVEL (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez), Jean-Claude CLOZIER (Salasc), Gérald VALENTINI (Valmasclé), Laurent ALBERT (Villeneuveville).

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Jean FRADIN (Canet) représenté par Christiane FULCRAND (Canet), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par Claude VALERO (Paulhan).

Absent(e)s : Arnaud MOULS (Canet), Daria PICARD (Ceyras), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Jean François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Marc CARAYON (Lacoste), Sophie ROYON (Paulhan), Grégory GUERIN (Paulhan).

Convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire – Repositionnement de l'animation au niveau de la Communauté de communes du Clermontais

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-I-1658 portant fixation des compétences de la Communauté de communes du Clermontais,

Vu la délibération n°2021.11.29.01 relative à la modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de vie »,

Vu la convention d'adhésion Petites Villes de demain (PVD) de Clermont l'Hérault signée le 28 mai 2021,

Vu la motion du Conseil municipal de Paulhan relative à la demande d'adhésion à la convention cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire en date du 4 juillet 2022,

Vu la délibération n°2022.06.28.10 du 28 juin 2022 relative à l'approbation du projet de convention portant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) entre la Communauté de communes du Clermontais et la ville de Clermont l'Hérault,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Vu le courrier de la commune de Clermont l'Hérault en date du 4 août 2025 adressé à la préfecture de l'Hérault relatif à la demande de prolongation de la convention cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Lauréate du programme Petites Villes de Demain (PVD), Clermont l'Hérault a signé sa convention d'adhésion au programme le 28 mai 2021, puis la convention-cadre PVD valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) définie à l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation, signée le 13 juillet 2022.

La Communauté de communes du Clermontais a proposé d'étendre le périmètre de l'ORT à la commune de Paulhan qui n'est pas lauréate du programme PVD, mais dont le centre-bourg est à revitaliser. En effet, la commune de Paulhan, par délibération du conseil municipal du 4 juillet 2022, a exprimé le souhait d'être intégrée par avenant à la convention-cadre en sa qualité de commune bourg-centre. La commune est positionnée comme un pôle d'équilibre pour laquelle des actions fortes en matière de maintien des activités et d'amélioration de l'habitat sont des gages d'une revitalisation commune au service de l'ensemble du territoire communautaire.

Par courrier en date du 4 août 2025, la commune de Clermont l'Hérault a fait part de son souhait de prolongation de la convention ORT couvrant son territoire et de son accord d'intégration de la commune de Paulhan.

Par ailleurs, il ne peut y avoir qu'une seule convention ORT par EPCI. Ainsi, il est nécessaire de mettre en œuvre une coordination unique pour l'ORT.

Aussi, la convention-cadre Petites Villes de Demain valant ORT fera prochainement l'objet d'un avenant de prolongation de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2026, cet avenant prévoyant également d'intégrer un secteur d'intervention de la commune de Paulhan dans le périmètre de l'opération, ce qui va renforcer sa dimension intercommunale et sa concordance avec la philosophie des politiques publiques de revitalisation impulsées par l'Etat, les collectivités et les organismes partenaires.

L'animation du programme Petites Villes de Demain et l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est actuellement portée par la commune de Clermont l'Hérault grâce à l'intervention d'un chef de projet PVD mobilisé à cet effet.

Dans ce contexte, il est envisagé de repositionner cette animation du programme Petites Villes de Demain et de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) au niveau communautaire, par le recrutement d'un agent dédié ayant rang de chef de projet.

Cette perspective répond ainsi à plusieurs objectifs :

- Assurer une vision stratégique et intercommunale de la revitalisation, en cohérence avec les actions menées à l'échelle du territoire,
- Favoriser une animation interservices, en lien avec les services habitat, développement économique et mobilités, afin de garantir une approche transversale et coordonnée,
- Maintenir un suivi spécifique pour Clermont l'Hérault, qui continuera à bénéficier de l'accompagnement du chef de projet dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Il est cependant précisé que le suivi de l'OPAH-RU continuera d'être assuré au niveau communal, cette opération ayant été exclue de l'intérêt communautaire par délibération du 29 novembre 2021.

Il est également précisé que le repositionnement de l'animation au niveau communautaire permettra à la Communauté de communes du Clermontais de percevoir l'ensemble des aides associées au financement du poste de chef de projet, sous réserve du devenir des régimes d'aides en question.

Cette modification sera validée par délibérations concordantes du Conseil municipal de Clermont l'Hérault et du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Clermontais et sera pleinement effective à compter de la modification de la convention-cadre Petites Villes de Demain valant ORT qui doit intervenir au 1^{er} avril 2026.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BERNARDI et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Pour : Olivier BERNARDI (Aspiran), Françoise REVERTE (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac), Myriam GAIRAUD (Cabrières), Claude REVEL (Canet), Jean FRADIN (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez), Jean-Claude CLOZIER (Salasc), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Gérald VALENTINI (Valmascle), Laurent ALBERT (Villeneuveville).

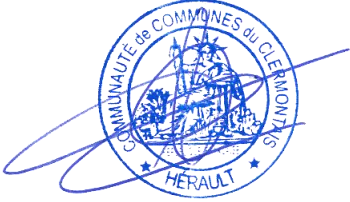
Abstentions : /

Contre : /

- **ACTE** que l'animation du programme Petites Villes de Demain et de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sera repositionnée au niveau communautaire à la prise d'effet de la modification de la convention-cadre Petites Villes de Demain valant ORT qui doit intervenir au 1^{er} avril 2026,
- **PRECISE** que cette animation sera assurée par le recrutement d'un agent communautaire dédié ayant rang de chef de projet, suivant le modèle de fiche de poste proposé par Petites villes de demain,
- **DIT** que les aides associées au financement du poste de chef de projet seront perçues par la Communauté de communes du Clermontais à compter du 1^{er} Avril 2026, sous réserve du devenir des régimes d'aides en question,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

<p>La secrétaire de séance,</p>  <p>Isabelle SILHOL</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,</p>  <p>Claude REVEL</p>
--	---